

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15	Présents 10	Exprimés 12
-------------------	----------------	----------------

3-0405/2023

Date de la convocation

28 avril 2023

Date d'affichage

28 avril 2023

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
------------	-------------	-----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 4 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), Mme Elisabeth POUTS (ayant donné procuration à M. Guy BITAILLOU), M. Grégory PALENGAT, Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DUMARTIN.

Objet : ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Génie civil Communications Electroniques Option A 2023 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 23TE005

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **GC lié au 23EX010.**

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ « Génie civil Communicaitions Electroniques Option A 2023 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	10 069,98 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 007,00 €
- frais de gestion du TE64	419,58 €
TOTAL	11 496,56 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 11 076,98 €

- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	419,58 €
TOTAL	11 496,56 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.
 Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
 Guy CAZALET

